

360 DEGRÉS FAHRENHEIT

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 €
Siège social : 130 boulevard Haussmann 75008 Paris
804 506 350 R.C.S. Paris

PROCES-VERBAL DE DELIBERATIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 2 MAI 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
Le 2 mai,
A 10 heures.

La société BTM Consulting représentée par Monsieur Benoit TEZENAS du MONTCEL, agissant en qualité de Président de la société 360 DEGRÉS FAHRENHEIT sus-désignée, a établi le procès verbal ci-après, pour examiner l'ordre du jour suivant :

- TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL ;
- MODIFICATIONS STATUTAIRES ;
- POUVOIRS A CONFERER.

I. TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL DANS LE MEME DEPARTEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts de la société, le Président décide de procéder au transfert du siège social de la société au :

9 rue du Château d'Eau 75010 Paris.

À compter de ce jour.

II. MODIFICATION DES STATUTS

Le Président décide en conséquence qu'à compter du transfert de siège, l'article 4 des statuts sera libellé comme suit :

« Article 4 – SIEGE SOCIAL

« Le siège de la Société est fixé au 9 rue du Château d'Eau 75010 Paris.

.

[...] »

Le reste de l'article est inchangé.

III. POUVOIRS

Le Président confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes aux fins de réaliser ce transfert et d'effectuer toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 15.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal signé par le Président.

Le Président

La société BTM Consulting
Représentée par Monsieur Benoit TEZENAS du MONTCEL

Signé par :

BTM Consulting - Benoit Tezenas

DE29D66AF9A44A0...